

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal**  
**20 janvier 2021**

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Représentés : 03      Voix délibératives totales : 23

L'an deux mille vingt un, le vingt janvier à 18 heures, se sont réunis, dans la salle d'activité de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le quatorze janvier, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

**PRESENTS :**

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

**EXCUSES AVEC POUVOIR :**

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN,

M. Sylvain GALY donne pouvoir à Mme Isabelle MANIETTE,

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h10, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Karen DYS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter trois points à l'ordre du jour concernant une décision modificative à prendre sur 2020, l'achat d'un terrain et de deux maisons et pour finir une demande de subvention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces trois points.

Monsieur le Maire énonce donc l'ordre du jour de cette assemblée :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2020.
- Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- Régularisation MOAT.
- Prolongation Bail REB.
- Convention chantier REB.
- Convention annuelle Chenil.
- Mise à jour tableau des effectifs.
- Rapport CRC – Communauté de communes du Clermontois.
- Décision modificative.
- Achat terrains et maisons.
- Demande subvention.
- Communications diverses.

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2020.**

Sans remarque particulière, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation prévue à l'article L2122-22 :

- Décision 2020-03 : Aménagement de l'ancien local pompiers en local associatif - lots 2, 4 et 5 - décision de déclaration sans suite pour cause d'infructuosité.
- Décision 2020-04 : Aménagement de l'ancien local pompiers en local associatif - lots 1 et 3 - décision de déclaration sans suite.
- Décision 2020-05 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise PIVETTA BATIMENT pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60).
- Décision 2020-06 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°2 au marché de l'entreprise PIVETTA BTP pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60).
- Décision 2020-07 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BEAUVAISIS DECOR pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60).

## **Régularisation MOAT**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2007, les agents de la commune adhèrent à un contrat d'assurance collective prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente et de perte de retraite consécutive à une invalidité permanente. En 2013, la MOAT avait proposé un autre type de contrat où la commune couvrait en partie la cotisation de l'agent en fonction des tranches d'âge :

- 20% pour de 34 ans à 44 ans
- 35% de 45 ans à 54 ans
- 45% de 55 ans à 67 ans

Malheureusement, la MOAT n'a jamais tenu compte de ce principe dans leur mode de calcul, par conséquent, une partie des agents ont « surcotisé ». Depuis novembre dernier, la situation est corrigée. Monsieur le Maire propose donc de rembourser les agents (13 au total) lésés pour un total de 1 878,34 euros.

Sans autre question, la délibération approuvant ce remboursement est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Prolongation Bail REB**

Ce point concerne le renouvellement du bail pour 2021 de l'Association «RECHERCHE EMPLOI BURY» pour un local à usage de salle de formation d'une surface de 50 m<sup>2</sup> située place Jules Ferry, dénommée «salle du CRESS».

La présente location est proposée pour l'année 2021. Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 450 € qui comprend le chauffage, les charges d'électricité et d'eau et l'entretien du bâtiment.

Cette salle est utilisée par REB à des fins de formation. La Mairie réfléchissait pour récupérer cet emplacement pour agrandir la médiathèque, car celle-ci est trop petite pour bénéficier des subventions de la DRAC. Il se pose aussi la question de l'augmentation du loyer pour cette année pour suivre celle des charges.

Afin de pouvoir travailler sur ces différentes hypothèses, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajourner ce point.

## **Convention chantier REB**

Monsieur le Maire précise que la présente convention a pour objet de fixer entre la commune de Bury et l'association REB, les modalités de mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion. Celui-ci vise à la réalisation, par des publics en difficulté recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion : CDDI, de travaux d'amélioration du patrimoine naturel communal. Pour cette année, les travaux porteront sur les espaces verts et se dérouleront du 26 avril au 7 mai puis du 31 mai au 11 juin. La Commune prendra à sa charge le coût de l'action estimé à 5 960 euros correspondant à l'intervention de l'équipe durant 4 semaines.

Il a été décidé d'avoir recours à l'équipe des espaces verts. Il faut reconnaître que REB contribue à aider beaucoup de jeunes pour retrouver un emploi. La commune de Bury se doit aussi, par ce biais, de contribuer à la réinsertion de ces personnes.

Sans autre question, la délibération approuvant la convention chantier est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Convention annuelle Chenil**

L'association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise, propose une nouvelle convention pour cinq années afin de prendre en charge les animaux errants. Afin d'éviter de nombreux déplacements du service technique, Monsieur le Maire propose de choisir l'option avec déplacement de la SPA :

- Sur appel de la Mairie, la S.P.A.E.O. s'engage à mettre en œuvre dans un délai maximum de 48 heures, avec les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux (chiens et chats), préalablement capturés par la Mairie, en état de divagation sur son territoire, à les transporter en son refuge.
- La S.P.A.E.O. doit mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour accueillir ces animaux, à les héberger, à en rechercher les propriétaires, et à en assurer la surveillance sanitaire et, au besoin à en faire pratiquer l'euthanasie si nécessaire, conformément à la législation en vigueur.

Le montant de cette prestation est calculé en fonction du nombre d'habitant à hauteur 0,800 € soit la somme de : " 2 376,80 € " pour 2021.

Pour une commune, l'adhésion à une SPA est obligatoire, si elle ne peut pas assurer elle-même ce service. Monsieur le Maire souhaite créer une petite structure d'accueil pour les animaux errants dans le cadre de la reconstruction éventuelle du service technique.

Depuis le dernier Conseil, il est appliqué une pénalité financière pour les animaux errants ramassés par les agents du service technique, sous réserve que le nom du propriétaire soit connu.

Sans autre question, la délibération approuvant la convention avec la SPA est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Mise à jour tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire précise que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par Filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La mise à jour du tableau des effectifs permet de retracer les mouvements du personnel que ce soit les créations de poste pour une embauche ou les avancements de grade. Monsieur le Maire liste ensuite les modifications apportées à ce tableau :

- Au 1er janvier 2021, stagiatisation d'un agent au grade d'adjoint administratif.

- Au 1er décembre 2020, avancement de grade d'adjoint technique 2e classe à adjoint technique 1er classe pour un agent.
- Au 1er décembre 2020, avancement de grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe à adjoint d'animation principal de 1ère classe pour 2 agents.
- Au 1er mai 2021, création d'un poste d'adjoint technique plein temps pour la cantine suite à un départ à la retraite.

Sans autre question, la délibération approuvant le tableau des effectifs est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Rapport CRC – Communauté de communes du Clermontois**

Ce rapport a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de la communauté de communes du Clermontois, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet organisme.

Les membres du Conseil municipal avaient reçu préalablement ce document pour en prendre connaissance, le débat s'engage ensuite sur la teneur de ce document.

Sans autre question, la délibération attestant de la tenue d'un débat est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Décision modificative**

Sur ce point, Monsieur le Maire rappelle qu'en 2006, la commune a délibéré pour acter le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs qui s'installent sur la commune. N'ayant pas anticipé cette dépense sur 2020 il est nécessaire par le biais de cette décision de la rattacher à l'exercice 2020. Je vous propose donc d'inscrire la somme de 3 091 euros aux comptes 73111 (recettes) et 7391171 (dépenses).

Sans autre question, la délibération approuvant cette décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Achat terrains et maisons**

Monsieur le Maire propose l'achat d'un terrain (parcelle A 1180) pour une valeur de 24 000 euros. Ce terrain doit être préalablement nettoyé, car il est occupé illégalement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite soumettre aux Domaines deux propositions de prix pour acheter 2 maisons et les parcelles attenantes faisant partie d'une succession. Ces acquisitions permettront à la commune d'agrandir son parc locatif. Monsieur le Maire détaille ensuite ces opérations :

- 20 000 euros pour la maison au 20 rue Jean Jaurès sur la parcelle C 2245 pour 378 m<sup>2</sup>
- 68 000 euros pour la maison au 55 rue Albert Martin sur la parcelle C 1160 pour 925 m<sup>2</sup> ainsi que les parcelles attenantes C 991 pour 875 m<sup>2</sup>, C 1046 pour 289 m<sup>2</sup> et C 1161 pour 1084 m<sup>2</sup>

Sans autre question, la délibération autorisant ces acquisitions est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Demande de subvention**

L'Académie d'Amiens en date du 9 janvier 2021 informait que les projets de sécurisation des écoles sont éligibles au FIPDR. En effet, la sécurisation des bâtiments communaux et notamment les écoles par l'installation d'un système anti-intrusion est de la responsabilité de la commune.

Monsieur le Maire, pour cette raison, souhaite soumettre une demande de subvention pour installer sur toutes les écoles de la commune une alarme et un système de visiophone auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le FSIL et le FIPDR, le Conseil départemental et la Région.

Sans autre question, la délibération validant cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Communications diverses**

Monsieur le Maire présente un article de l'Union des Maires de l'Oise concernant la ville de Bury qui est, ici, mise en valeur.

Il y a également eu un article dans Oise Hebdo faisant écho d'une lettre anonyme reprochant à la commune d'avoir versé une subvention à une association extérieure à Bury. Monsieur le Maire rappelle que chaque année, à son initiative, une petite subvention (200 €) est effectivement versée à cette association, car elle prête à la commune du matériel audiovisuel.

La fin d'année a été calme, la gendarmerie n'est pas intervenue sur Bury à cette époque. En raison des restrictions sanitaires, il n'est pas possible de faire visiter aux Conseillers municipaux la nouvelle salle de réunion aménagée dans l'ancien local pompier.

Les travaux sur la vidéoprotection interviendront en mars. Pas de nouvelles par contre pour ceux concernant l'éclairage public.

Monsieur le Maire passe la parole à ses adjoints et ensuite aux conseillers municipaux.

### **Réginald THEROUDE :**

Les décorations de Noël ont été démontées de bonne heure, car il est difficile de louer une nacelle à cette période de l'année. Les services techniques cherchent de nouvelles idées pour renouveler ces décorations. Il est aussi nécessaire de changer les illuminations trop anciennes et difficilement réparables.

Samedi dernier pendant 3 heures, les agents de la commune ont salé (5 tonnes de sel) les voiries. Monsieur THEROUDE remercie la famille Boutillier et notamment Éliane et son fils Jean-François pour leur aide dans cette tâche.

Monsieur THEROUDE fait ensuite un point sur les travaux en cours :

- Les agents du service technique transforment l'ancienne salle informatique en logement (40m<sup>2</sup>).
- La transformation du local pompier en salle de réunion se terminera en février.
- Le chantier des PMR sur les bâtiments communaux débutera en février.
- Réfection par les agents du service technique des WC à la mairie.
- Changement du portail au stade.
- Démontage d'un bâtiment dangereux sur Saint-Claude (risque d'écroulement).

Monsieur THEROUDE évoque des problèmes récurrents de vitesse et de stationnement sur la commune avec le non-respect des lignes jaunes.

#### Véronique DELABROY :

Madame DELABROY travaille sur la mise en place d'une mutuelle communale. Une réunion publique sera organisée à terme pour expliquer le principe de cette mutuelle.

Il y a beaucoup de demandes pour les Pass permis, ceux-ci sont répartis sur les vacances jusqu'à la première semaine de juillet.

La commune a téléphoné à toutes les personnes âgées de + de 75 ans pour faire un point sur les modalités de la vaccination et proposer l'aide éventuelle des services communaux.

#### Laurent GUYARD

Monsieur GUYARD précise que la boîte aux lettres de Noël a très bien fonctionné, plus de 70 lettres d'enfants ont été recueillies, monsieur GUYARD déguisé en père Noël accompagné de Monsieur THIBERGE ont distribué un paquet de chocolat à tous ces enfants.

La distribution des colis de Noël a été faite.

Début janvier, reprise du transport des personnes âgées de la RPA le vendredi après-midi.

Du fait de la crise sanitaire, la vie associative est fortement réduite.

Distribution ce week-end du « Vivre à Bury ».

Le 29 janvier se tiendra la commission « communication » afin de présenter le nouveau site internet de Bury.

L'application « Ma mairie en poche » marche très bien.

Le 20 mars est organisée la manifestation « Nettoyons la nature ».

#### Ingrid LACAU

Remerciement du monde enseignant concernant les travaux réalisés dans les écoles pendant les congés. Elles ont été toutes dotées de sapin.

La Mairie offre 18 € par enfants pour les classes maternelles pour acheter un cadeau.

La rentrée de janvier s'est bien passée en conformité avec les règles sanitaires.

#### Karen DYS

Madame DYS remercie la commune pour les décorations de Noël et pose la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'avoir des sapins non floqués pour un meilleur recyclage de ceux-ci.

#### Véronique FAY

Distribution d'un livret de naissance.

#### Cyril GOULARD

À l'instar de la commune, chaque école du SIRS a été dotée d'un sapin et de 18 € par enfant. Monsieur GOULARD a eu un entretien avec Monsieur l'Inspecteur qui souhaite fermer l'école de Rousseloy et transférer la classe à Saint-Epin. Les Maires des communes concernées doivent maintenant se prononcer. Il y a 17 élèves à Rousseloy.

#### Nadia PIAI

Madame PIAI évoque un problème de haies sur Mérard qui sont très hautes et touchent les fils électriques.



Didier THIBERGE.

Monsieur Thiberge a distribué un livret de naissance.

Visite du CAL avec la commission culture du Clermontois, 5 personnes de Bury participent au CAL.

Remerciement pour l'intervention du service technique au Pôle médical concernant le verglas.

**Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19h45**